



Commune de Le Breuil-en-Auge

Lotissement "Les Hautes Coutures"

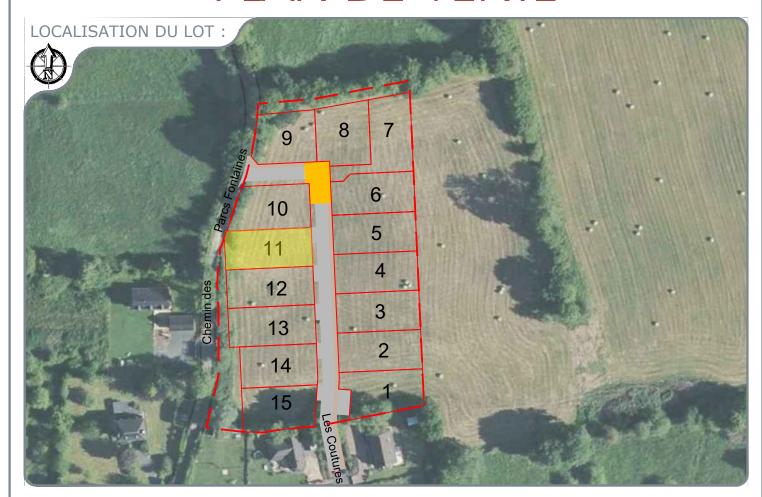
Permis d'aménager n° PA 014 102 22 D0002 accordé le 06.03.2023

LOT n°

Superficie totale: 527 m²

Cadastre: B n°6p Surface de plancher: 354 m²

PLAN DE VENTE



Dossier n°: 2946-22 edouglyse-expent 9, Place du Bras d'Or

CAEN - Bureau secondaire 102 Ter, Avenue Henry Chéron 14 000 Caen Responsable : Guillaume Doligez FALAISE - Bureau secondaire 44, rue Georges Clémenceau 14 700 Falaise Responsable : Jean-Marc Pierrot Espace Bee Cowork - 1 rue de la Paix Place des Trois Croix - 61 200 Argentan

Modifications Date Etabli par 13.04.2023

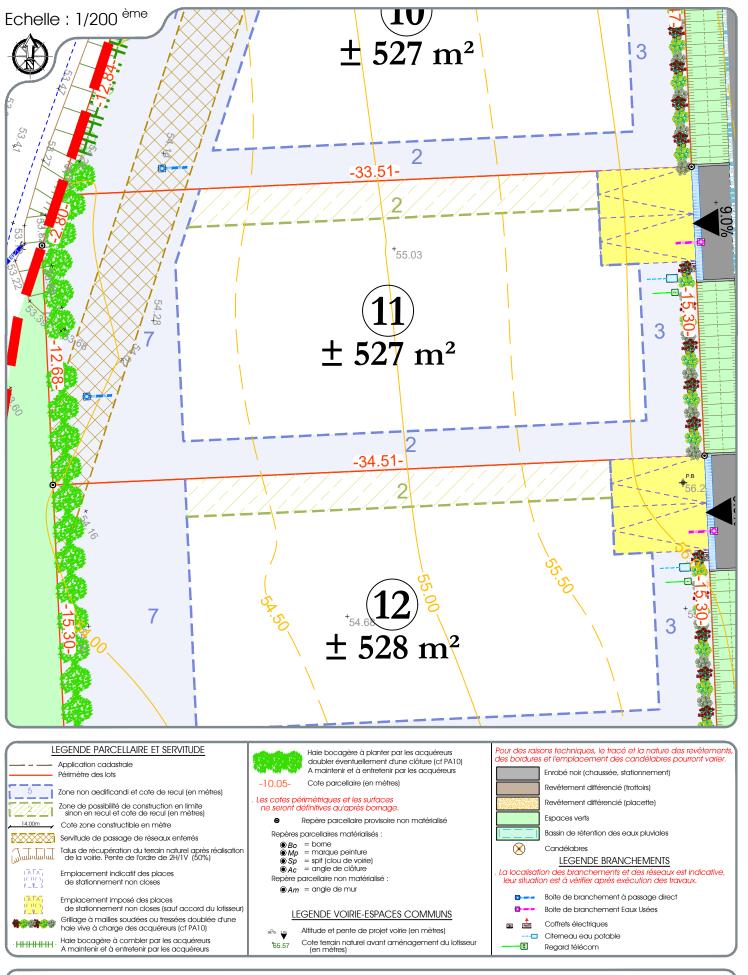
Tél: 02.31.65.02.20 - Fax: 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr Successeurs de Gervais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU SELARL au capital de 35 280 € - RCS Lisleux : 421 135 976 000045 TVA Intracom: FR76442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C20001C

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

Limite matérialisée par M. M ^{me} ## n°## Limite matérialisée par M. M ^{me} ## n°## ## ## 202# Limite matérialisée par ## n°## Document Provisoire Limite matérialisée par ## n°## ## ## 202# Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m².		Networds le lieute Descriptif	ldentité du(des) propriétaire(s) riverain(s)	PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle de bornage effectué p	
Limite matérialisée par ## n°## #####/202# Limite matérialisée par #####/202# #####/202# Jean-Marc PiERROT		Nature de la limite Descriptif		Date		le Géomètre-Expe soussigné	
Limite matérialisée par ## n°## #### 202# Coulianne DOLIGEZ Jean-Marc PIERROT Pont reveaue - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.ff / www.amenageo.ff Limite Limite matérialisée par M. M ^{me}		Limite matérialisée par		##/##/202#			
OUEST Limite materialisee par ## n°## ##/##/202# PONT LEVEQUE - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr Limite EST Limite matérialisée par ## n°## ##/##/202# PONT LEVEQUE - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr ## m°## ##/##/202# Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m². PONT LEVEQUE - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr ## m°## PONT LEVEQUE - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr PONT LEVEQUE - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr PONT LEVEQUE - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr / www.amenage		Limite matérialisée par		##/##/202#	coire RE-EXPERT		
Limite EST Limite matérialisée par ## n°## ##/##/202# Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m². 3 : Plan de division joint.	_	Limite matérialisée par		##/##/202#	PONT L'EVEQUE - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40		
: Plan de division joint.		Limite matérialisée par	M. M ^{me} ## n°##	##/##/202#			
essé le 202#, par Monsieur, Géomètre-Expert à	B:Plan	de division joint. e ou plusieurs limites n'ont pas é		éfinies : la SUI	PERFICIE indiquée n'est PAS	garantie.	



- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique. - Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.

- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bomage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.

Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple,
 Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.

- Levé topographique en Mai 2022